



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION

Monsieur Hervé PIETRA
Association Sauvons nos palmiers
226 chemin du pélican
83 000 TOULON

DOSSIER SUIVI PAR : MARIE-ODILE MASSON

☎ 04.90 81 11 23

sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

N/Réf. : MOM/CD/CO1900P86

Objet : Nouvel arrêté de lutte contre le charançon rouge du palmier

Marseille, le 19 Août 2019

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 4 juillet 2019 adressé à Monsieur le préfet de région, vous sollicitez une réunion du comité de pilotage 'charançon rouge du palmier' afin d'évoquer les modalités d'application du nouvel arrêté ministériel du 25 juin 2019 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus*.

.../...

Dans l'intervalle, vous êtes invité à un échange technique avec mes services le mardi 3 septembre à 11 heures.

Je vous prie de croire, Monsieur le président , en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Patrice De Laurens de Lacenne

